

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2023

Riv Infos

INFOS COMMUNALES

Les décisions du conseil municipal

Le point sur la restauration collective

Programme animations : cérémonie des vœux



SOMMAIRE

P. 4 Délibérations conseil municipal

P. 10 Infos communales

P. 18 Urbanisme

P. 19 État civil

P. 20 Écoles du RPI

P. 22 Médiathèques

P. 24 Nos commerces

P. 26 Retour en images

P. 28 Associations communales

P. 33 Histoire

P. 34 Informations diverses

P. 36 À vos agendas !

P. 37 Smictom

P. 38 Divers services



Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon
Élus de Rives-du-Couesnon

Sandrine Maillard, directrice générale des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com
Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé
Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126

ÉDITO

Chers concitoyens,

Avant d'ouvrir l'année 2023, il est temps de dresser le bilan de cette année 2022 qui se termine et de ses principales réalisations.



En décembre, dans le cadre du programme national "Petites villes de demain", où plus de 1500 communes ont été sélectionnées par l'État, le conseil municipal a validé la signature d'une convention de partenariat engageante qui élabore un programme d'investissements jusqu'en 2025. C'est une feuille de route nécessaire et ambitieuse.

Notre projet de maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) à St-Jean a été mené avec un calendrier compact ces derniers mois, et la première pierre sera bientôt posée, pour une livraison attendue avant la fin de l'année 2023.

Après l'école de Vendel (dont l'extension sera inaugurée le 11 mars), le programme RESCOPERI se poursuit à St-Jean avec le choix d'un bureau d'architecte pour l'extension et la rénovation de l'école : un très gros projet qui sera présenté en réunion publique le 17 janvier.

Également, les ventes de la tranche n° 2 du lotissement de la ZAC de la Prairie ont commencé, montrant une forte attractivité pour notre territoire.

Beaucoup d'autres dossiers et sujets ont été traités, vous en aurez un aperçu dans les pages suivantes.

Aussi, je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des acteurs et des bénévoles qui ont contribué au dynamisme de notre vie communale ces derniers mois : l'animation sportive inclusive "Terre de Jeux 2024", le repas annuel de l'association Rives Sportives du Couesnon, l'exposition Blandin 14-18, le marché de Noël du comité des fêtes de St-Jean, la rénovation du four à pain de St-Marc et la journée du patrimoine, la fête de Noël de l'Amicale de nos écoles entre autres...

Cette richesse nous fait aimer notre commune !

Dans un contexte économique global complexe et difficile, notamment pour les collectivités et les entreprises, nous allons aborder cette année 2023 avec prudence. Tenir l'équilibre financier de la commune et assurer notre capacité d'investissement, sans dégrader la qualité du service public, sera notre premier objectif.

2023 sera l'année de lancement du projet d'extension de l'école de St-Jean, celle de l'ouverture de notre gîte d'avant-garde à St-Georges. Nous poursuivrons le nécessaire travail de rénovation énergétique de nos bâtiments, et de rénovation de nos églises (St-Marc puis Vendel) avec un appel aux dons inédit organisé avec l'aide de la Fondation du Patrimoine. Nous espérons que vous y répondrez nombreux !

Tout cela, en devant relever le défi de la transition énergétique contre le réchauffement climatique, et celui réellement majeur de la préservation de l'eau. À l'entrée de l'hiver, notre département est en situation de "vigilance" sécheresse, ce qui nécessite de poursuivre individuellement nos efforts de réduction de la consommation en eau.

Restons cependant positifs face à ces contraintes ! Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2023, de la réussite dans vos projets, et que cette nouvelle année vous garde en bonne santé.

Avec l'ensemble du conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous présenter ces vœux le samedi 14 janvier à 15h à la salle des fêtes de St-Marc.

Très bonne lecture à tous !

DAVID LEBOUVIER,
Maire de Rives-du-Couesnon



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

Présents (21)

Absents excusés (3) : Wilfrid Godeux, Loïc Lemoine,
Christian Pasquet

Absentes (3) : Marine André Benouahada, Chrystèle Desguerets,
Ramatoulaye Roger



PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PLAN GUIDE

Maud Le Hervet, cheffe de projet "Petites villes de demain", présente le travail réalisé en collaboration avec l'atelier Lau sous forme de plan ou carte guide qui se veut être la traduction graphique et opérationnelle des actions souhaitées par les élus pendant le mandat.

Il s'agit d'échanger sur la méthodologie à adopter avant la validation du projet de convention "Opération de revitalisation du territoire" qui sera signée avant la fin de l'année.

Elle présente la feuille de route de 2022 à 2026 qui s'articule autour de 3 orientations :

- site de St-Jean : un centre de proximité, moteur d'attractivité ;
- sites de St-Georges, St-Marc et Vendel : 3 centres de vie à conforter ;
- activer l'identité communale en renouant avec le Couesnon et en valorisant le patrimoine.

7 axes stratégiques (en 31 fiches actions) : renforcer et améliorer l'offre de services à

l'enfance ; faciliter les pratiques sportives, culturelles et de loisirs ; préserver et dynamiser le tissu artisanal et commercial de proximité ; faire du patrimoine une ressource de développement ; équilibrer le développement de l'offre d'habitat et proposer des typologies manquantes ; améliorer la performance énergétique et le confort des bâtiments publics ; sécuriser et développer les déplacements et mobilités alternatives.



MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS

La mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison d'assistants maternels de Rives-du-Couesnon (sur le site de St-Jean) a été confiée au groupement représenté par Guillaume Lenfant Architecte DPLG par décision du maire du 17 juin 2022.

Un groupe de travail participatif s'est réuni à 2 reprises afin d'étudier l'implantation sur la parcelle, les circulations extérieures et intérieures, la mise en volume du futur bâtiment, les matériaux utilisés et l'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet sommaire (APS)

du projet de construction de la maison d'assistant(e)s maternel(le)s sur le site de St-Jean. Il sollicite une aide financière à l'investissement national au titre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant à hauteur de 222 400 euros.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que les plans locaux d'urbanisme (PLU) respectifs des 4 communes historiques (St-Georges, St-Jean, St-Marc et Vendel) sont toujours en vigueur et restent opposables aux autorisations du droit des sols.

La commune de Rives-du-Couesnon a engagé une procédure de modification simplifiée de PLU de Vendel afin d'adapter son règlement. Ces évolutions portent sur des ajustements mineurs de son règlement, à savoir : les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ; les implantations des constructions par rapport aux limites séparatives ; l'édification des clôtures ; le coloris des façades métalliques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU de Vendel.

De même, la commune de Rives-du-Couesnon a engagé une procédure de modification simplifiée de PLU de St-Marc afin d'adapter son règlement, à savoir : la définition et l'harmonisation des règles relatives aux clôtures ; l'identification d'un bâtiment pour changement de destination.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la modification simplifiée n° 2 du PLU de St-Marc.



OBLIGATION DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre les projets de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Rives-du-Couesnon.



CESSION FONCIÈRE

En vue d'agrandir la rampe d'accès pour l'arrêt de bus Breizh Go (transport régional) rue Nationale à St-Jean, la commune de Rives-du-Couesnon est contrainte d'élargir le domaine public en sollicitant une bande de terrain appartenant à Thierry Repessé.

Après discussion, le propriétaire est disposé à céder une bande de terrain de 95 m² à condition que les frais de bornage et de géomètre soient partagés ; que les branchements eaux usées et eaux pluviales du terrain attenant soient réalisés aux frais de la commune pour un montant de 2 228,25 € HT ; la commune autorise 3 accès : un sur la RD812 (sous réserve de l'accord du Département) et deux,

rue de la Prairie (sous réserve des règles d'urbanisme).

Il est précisé qu'une convention définissant l'ensemble de ces modalités entre les deux parties sera signée.



ÉCHANGES DE PARCELLES AVEC NÉOTOA

Dans le cadre de la mise en commercialisation de 10 pavillons appartenant à l'Office public HLM Néotoa situés 1-4-5-6-8-10 impasse des Lierres et 12-14-18-20 rue de la Mairie à St-Jean, il est nécessaire de procéder à la remise à plat des assiettes foncières :

- échange au profit de Néotoa des parcelles communales afin de rétablir les usages actuels des espaces verts devant les pavillons (pour mémoire depuis la construction, les locataires utilisent et ont privatisé ces parcelles comme des jardins à usage privatif et exclusif) ; soit une contenance de 291 m².
- échange au profit de la commune de voiries, trottoirs en l'état (sans travaux de réseaux ou de voiries) actuellement propriété de Néotoa, soit une contenance de 2 m² environ.

Cet échange a été valorisé par France Domaine à 2 000 €.

Néotoa prendra à sa charge l'ensemble des frais afférents à cet échange (géomètre, notaire...).

TARIFS RESTAURATION PÉRISCOLAIRE (REPAS ADULTE)

Le tarif des repas enfants a été fixé à 4,05 € à compter du 1^{er} septembre

2022, soit une augmentation de 3,70 % correspondant à l'augmentation appliquée par Posabitat (attributaire du marché).

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'appliquer la même augmentation pour le repas adulte, soit un tarif du repas à 5,10 € à compter de septembre 2022.



DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise Matthieu Saillard à St-Marc en vue de réaliser des travaux de plomberie pour la modernisation de la cuisine du commerce de St-Jean pour un montant de 2 800 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de la société SAM énergies à St-Ebremond de Bonfosse 50750, pour la dépose de la chaudière fioul existante et la fourniture d'un chauffe-eau électrique puis son installation au niveau des vestiaires foot pour un montant de 3 208,02 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de la société SAM énergies à St-Ebremond de Bonfosse 50750, pour le transfert et l'installation de la chaudière des vestiaires foot à l'école de St-Jean pour un montant de 6 163 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de la société SAM énergies à St-Ebremond de Bonfosse 50750, afin de réaliser les modifications nécessaires dans le but d'assurer le bon fonctionnement du futur système informatique qui supervisera les systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Vendel pour un montant de 1 842,12 € HT.



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire décide de retenir l'entreprise Aérobat à Chantrigné 53300 pour la prestation complémentaire de mesure de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation (système double flux) du marché d'extension de l'école de Vendel pour un montant de 1080 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise Galle travaux publics à St-Jean en vue de réaliser un nivelage pour mettre en forme le chemin du Plessis avec un apport de remblais terreux pour un montant de 3 800 € HT.
Considérant la nécessité de disposer

du module famille et de l'application mobile pour permettre une utilisation optimale au service BL Enfance comprenant la restauration, le périscolaire et loisirs, Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise Segilog à La Ferté Bernard pour une durée de 36 mois.



EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Présents (22)

Absents excusés (3) : Mathieu Chapelle, Lorane Favreau, Christian Pasquet

Absentes (2) : Marine André Benouahada, Ramatoulaye Roger



INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal

- prend acte de la démission de Emmanuelle Teillais de son siège de conseillère municipale ;
- prend acte de l'installation de Karine Héliès en qualité de conseillère au sein du conseil municipal (issue de la liste initiale et première remplaçante).

CESSIONS FONCIÈRES

La commune va céder la parcelle cadastrée ZE 70 pour 100 m² à

Sébastien Prodhomme en échange des parcelles cadastrées ZE 66 et 68 pour 40 m² au lieu-dit "Le Tertre" à St-Jean.

Les frais d'acte afférents seront à la charge de M. Prodhomme.

La commune va céder la parcelle cadastrée AB 370 située impasse des Lierres à St-Jean pour 30 m² à Sylvie Marquet pour un montant forfaitaire de 300 €.

Les frais de bornage et d'acte afférents seront à la charge de Mme Marquet.



AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

La commune de Rives-du-Couesnon avait déposé pour la

seconde fois un dossier pour l'opération portant sur la mise en place de deux radars pédagogiques à St-Georges et à Vendel ; elle a obtenu la subvention de 1498 € (au titre des amendes de police).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (17 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention) approuve ce financement et s'engage à réaliser l'installation de ces 2 radars pédagogiques (déplaçables).



RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES

Monsieur le Maire rappelle l'aide régionale intitulée "Établissements du tourisme social et solidaire intégré (TSSi)" qui se compose

d'un accompagnement en ingénierie (binôme service du tourisme de la Région Bretagne et UNAT Bretagne) et d'une aide financière à l'investissement sur maximum 3 années.

Un plan triennal d'actions a été établi en vue des versements répartis entre 2021 et 2023 :

- créer un lieu de vie exemplaire en économie sociale et solidaire : 100 000 € versés à la commune pour les travaux de rénovation et de construction ;
- recruter et installer une gérance dans le cadre d'un vrai projet de vie : 50 000 € versés à l'association Les EnGrangeurs au vu de son plan d'investissement (acquisition d'écolodges) ;
- créer une offre exemplaire source d'une expérience client unique : actions menées en parallèle par la commune et l'association Les EnGrangeurs : 15 000 € pour l'association ; 35 000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention) autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de 35 000 € au titre des projets "Établissements du tourisme social et solidaire intégré" pour la 3^e année d'accompagnement auprès de la Région Bretagne.



MODIFICATION DES STATUTS DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION

Fougères Agglomération propose plusieurs modifications statutaires pour mettre à jour ses compétences et tenir compte des transferts d'équipements ayant eu lieu ainsi que des évolutions législatives.

Par délibération du 26 septembre, notifiée le 28 septembre 2022, le conseil d'agglomération a approuvé une nouvelle rédaction de ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 :

- tenant compte de la nouvelle présentation des compétences des communautés d'agglomération organisées en compétences obligatoires et autres compétences (non obligatoires) ;
- intégrant l'ajout des compétences : eau, assainissement, eaux pluviales urbaines ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; habitat - opération de revitalisation du territoire ; programme Leader ; accompagnement technique pour les projets d'énergie renouvelable ; participation à l'élaboration du contrat local de santé ;
- modifiant la liste des équipements culturels après réalisation ou transfert de médiathèques ;
- précisant les actions en faveur du commerce ; la gestion de la voirie et notamment des giratoires ; la protection de l'environnement dont le plan climat air énergie territorial ; les conditions de versement des fonds de concours ;
- actant le retrait des compétences non obligatoires petite enfance, enfance, et jeunesse avec retour et transfert aux communes. Sont concernés :
 - la micro-crèche et le relais petite enfance à Rives-du-Couesnon ;
 - les accueils de loisirs sans hébergement à Rives-du-Couesnon et St-Ouen des Alloux ;

- l'accueil de loisirs sans hébergement pour les plus de 12 ans à Louvigné-du-Désert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) désapprouve la nouvelle rédaction des statuts proposée par Fougères Agglomération et notamment le retrait des compétences petite enfance, enfance et jeunesse avec retour et transfert à la commune de Rives-du-Couesnon à compter du 1^{er} janvier 2023.



VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille-et-Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu d'une obligation imposée par l'État aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du Département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille-et-Vilaine vont être majeures, et pour certaines impossibles à surmonter en 2023.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du SDE35 de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité.



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

La facture globale TTC des membres du SDE35 va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du Département sans de graves conséquences, voire des fermetures de services publics.

Aussi le groupement d'achat d'énergie d'Ille-et-Vilaine demande solennellement à l'État de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet également ce vœu.

Ces hausses pèseront lourdement sur les moyens d'actions de nos communes. Elles risquent d'affecter la qualité des services rendus à la population. Elles conduiront également à une réduction de nos investissements, investissements qui sont nécessaires pour la population de nos communes et de nos EPCI, notamment pour adapter nos territoires

à la transition énergétique et qui, par ailleurs, contribuent significativement à soutenir l'activité économique de nos territoires.

Ces hausses très significatives pourraient conduire de nombreuses communes de notre Département à être confrontées à des situations très difficiles, parfois même avec le risque de déséquilibre budgétaire.

À l'heure où le gouvernement présente la Loi de Finances pour 2023 examinée ensuite par le Parlement, les collectivités demandent à l'État :

- le retour à un montant, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales ;
- de prendre en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources des collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte également ce vœu qui sera transmis à Madame la Première Ministre.



DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire décide de retenir l'offre de l'entreprise ADA à Rennes en vue de produire les panneaux avec pour inscription "Label Terre Saine" sur l'ensemble de la collectivité de Rives-du-Couesnon pour un montant de 419,32 € HT.

Monsieur le Maire décide de retenir l'entreprise Georgeault paysagistes à Rives-du-Couesnon pour effectuer les aménagements paysagers aux abords de l'école de Vendel en complément de l'extension de l'école pour un montant de 27 881 € HT.

Monsieur le Maire décide de confier les études de sol pour la construction de la maison d'assistants maternels de Rives-du-Couesnon (sur le site de St-Jean) au bureau d'études Infranéo à Carquefou pour un montant de 3 610 € HT.





EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Présents (16)

Absents excusés (6) : Isabelle Charraud, Chrystèle Cornec, Christelle Cornée, Christian Pasquet, Joël Prigent,

Jean-François Vallée

Absentes (5) : Marine André Benouahada, Chrystèle Desguerets, Karine Héliès, Lelu Kazumba, Ramatoulaye Roger



MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS

Monsieur le Maire rappelle que Rives-du-Couesnon, de par sa proximité avec la métropole rennaise et sa position privilégiée à proximité de plusieurs bassins d'emploi (Rennes, Fougères, Vitré), est une commune nouvelle rurale particulièrement attractive, pôle rural structurant pour le développement de Fougères agglomération. La commune, lauréate "Petites villes de demain", connaît depuis une vingtaine d'années une croissance démographique qui s'accélère et un développement résidentiel certain, avec l'arrivée de jeunes ménages. Cette situation pèse sur l'offre de services existante, notamment dans le domaine de la petite enfance (saturation de l'offre). Pour permettre l'ouverture de 16 places d'accueil petite enfance d'ici fin 2023, la commune a décidé d'être maître d'ouvrage de la construction d'une maison d'assistants maternels (MAM) sur le site de St-Jean, en centre-bourg. Le démarrage des travaux est prévu pour février 2023.

Cette MAM sera louée à un collectif de 4 professionnelles de la petite enfance

extérieures à la commune qui se sont structurées en association et porte un projet éducatif et pédagogique de mode de garde à Rives-du-Couesnon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté. Il sollicite une subvention à hauteur de 87 985 € auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne" pour le projet de création d'une maison d'assistants maternels.

Il sollicite également une subvention à hauteur de 30 %, soit 174 148 € auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 pour ce même projet.

Au stade de l'avant-projet détaillé (APD), le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 496 249 € HT.

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre. Les validations ci-dessous amènent automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour

préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction de la maison d'assistant(e)s maternel(le)s de Rives-du-Couesnon ainsi que le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 496 249 € HT.



VERSEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

Le fonds de développement des communes (FDC) est une subvention d'investissement versée aux communes par Fougères Agglomération.

Par délibération du 26 septembre 2022, le conseil communautaire de Fougères Agglomération a adopté la répartition du FDC et a fixé le montant de l'aide à 41 020 € pour la commune de Rives-du-Couesnon.

Pour pouvoir prétendre à cette aide, le FDC ne peut excéder 50% du montant HT des investissements restant à charge à la commune ; la participation financière de la commune doit correspondre au



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

minimum à 20 % du montant total ; le FDC peut financer un projet sur 3 ans même si la dépense intervient sur un seul exercice budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le versement de 41 020 € au titre du fonds de développement 2022 auprès de Fougères Agglomération dans le cadre de ses dépenses d'investissement listées ci-après s'élevant à 108 878,60 € HT.

Liste des projets d'investissements :

- matériel (radars pédagogiques, autolaveuse, camion) : 26 867,98 €
- travaux divers (cavernes) : 3 570,00 €
- travaux de voirie - investissement (création de voirie à la Métairie à St-Jean, réfection d'un pont à St-Georges) : 60 686,50 €
- équipements mairie (copieurs et tablettes) : 7 690,12 €
- défense incendie - programme de renouvellement : 10 064,00 €



AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICES (RESTAURATION RAPIDE)

Un avenant au marché de services passé avec l'association Posabitat est nécessaire du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires ces derniers mois et de la reconsidération des prix appliqués depuis janvier 2022.

Les parties se sont entendues sur le prix du repas entre septembre et décembre 2022.

Les prix sont révisibles au vu de l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires/cantines. La révision est effectuée par application au prix du coefficient d'actualisation arrondi au millième supérieur : 1,065.

Après application de la formule d'actualisation, il convient d'appliquer sur cette période une augmentation de 6,42 % pour l'ensemble des repas distribués de la manière suivante :

	de 2021 à juillet 2022	de septembre à décembre 2022
Tarif maternelle	2,89 € HT	3,08 € HT
Tarif élémentaire	3,32 € HT	3,54 € HT
Tarif adulte	4,27 € HT	4,55 € HT

Le conseil municipal accepte l'avenant au marché de services conclu avec l'association Posabitat.



TRAVAUX ÉGLISE DE ST-MARC

Le projet de restauration de l'église de St-Marc est éligible au fonds de solidarité territoriale (FST). Ce fonds est un dispositif qui permet d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement pour les équipements et services communaux de proximité. Les projets financés à ce titre participent au vivre ensemble, à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la mixité à la fois des usages et des publics.

La commission environnement, tourisme, patrimoine et développement durable a retenu les postes de restauration de la sacristie, des statues, des vitraux ; la mise en valeur de l'église par un nouveau système d'éclairage ; la réalisation d'un support photographique du calice.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le plan de financement. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre du fonds de solidarité territoriale auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 20 087,33 €.



LOCATION DES SALLES DE SPORTS

Afin de donner suite à plusieurs demandes de mise à disposition des salles de sports de St-Georges et St-Jean, le conseil municipal décide d'appliquer un tarif de location pour l'ensemble des demandes extérieures à la commune. Il fixe le tarif de location à 20 €/h permettant de supporter les obligations de mise aux normes du mur d'escalade mais également pour répondre aux besoins de ménage, puis faire face aux consommations de chauffage et d'électricité dont les dépenses sont en très forte augmentation.

Le conseil municipal valide également le projet de convention définissant les conditions d'utilisation des locaux ainsi que les modalités financières. Cette convention sera signée par les organismes extérieurs avant toute utilisation et location.



TARIFS ASSAINISSEMENT 2023

Après examen du budget par la commission finances le 13 octobre 2022 et en vue d'investir dans des travaux de mise aux normes des systèmes mis en place, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2023 pour l'assainissement collectif tels que présentés ci-dessous :

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Part fixe	67,50 €	67,50 €	67,50 €	47,50 € (+20 € pour la part syndicale)
Part variable prix au m ³	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,99 € (+1,90 €/m ³ pour la part syndicale)

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.



RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

Rives-du-Couesnon dispose de 4 stations d'épuration avec des traitements différents :
 St-Georges : lagunage naturel
 St-Jean : boues activées - aération prolongée
 St-Marc : filtres plantés de roseaux
 Vendel : boues activées - aération prolongée

Le service d'assainissement collectif de Rives-du-Couesnon en chiffres :

523 branchements ;
 11,47 km de réseau de collecte ;
 1251 habitants raccordés ;
 2 886 équivalents/habitants (intégration de La Chapelle St-Aubert) ;
 24 707,72 € de reversement de surtaxe d'assainissement ;
 80 % des bilans réalisés conformes.

RESTRUCTURATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES



Monsieur le Maire rapporte l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 2 novembre 2022 portant sur le choix d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre lié à la restructuration des équipements scolaires et périscolaires sur le site de St-Jean ; la commission d'appel d'offres a retenu le groupement représenté par l'architecte mandataire "Désirs d'espaces" de Rennes, celui-ci ayant bénéficié de la meilleure notation suite à l'audition.

ZAC DE LA PRAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder les parcelles viabilisées n° 14 et 23 situées dans la Zac de la Prairie à l'entreprise de promotion immobilière Gasnier Promotion dans le cadre du contrat de Vente en l'Etat Futur d'achèvement (VEFA) passé avec Fougères Habitat (inscription de programmation de 12 logements locatifs de types 3 et 4).



CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET

Un emploi permanent de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet a été créé à compter du 1^{er} novembre 2022 pour exercer les fonctions de responsable des espaces verts.

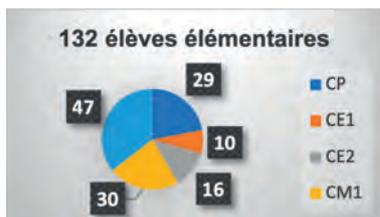
Le candidat retenu est titulaire du grade d'agent de maîtrise ; ce cadre d'emploi correspond aux missions et activités du futur responsable des espaces verts.



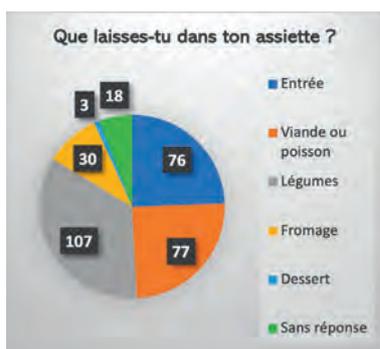
RESTAURATION COLLECTIVE AU SEIN DES ÉCOLES DE RIVES-DU- COUESNON

Dans une démarche globale de qualité, le comité de suivi restauration considère que la recherche de l'amélioration de la restauration doit être un travail collectif ; celui-ci a demandé aux enfants et aux parents de répondre à un questionnaire de satisfaction, au dernier trimestre de l'année scolaire 2021-2022. En voici les résultats.

201 élèves ont répondu : 125 élèves ont répondu avec l'aide d'un adulte et 76 seuls.



Réponses des enfants



Commentaires

74 % des élèves aiment bien manger à la cantine car ils y retrouvent leurs amis et que les repas sont bons.

26 % des élèves aiment moins y manger car ils préféreraient rester à la maison ou qu'ils n'aiment pas les repas.

84 % des élèves estiment que les repas sont assez chauds.

73 % des élèves estiment avoir suffisamment dans leur assiette et en laissent peu.

39 % des élèves redemandent souvent plus de nourriture, et 24% en redemandent rarement, 35 % ne redemandent pas s'ils ont encore faim.

144 élèves pensent que les menus sont assez variés alors que 54 trouvent que non.

60 % des élèves estiment qu'ils ont assez de temps pour manger, 32 % indiquent n'avoir pas toujours le temps de manger, 8 % n'ont pas assez de temps.

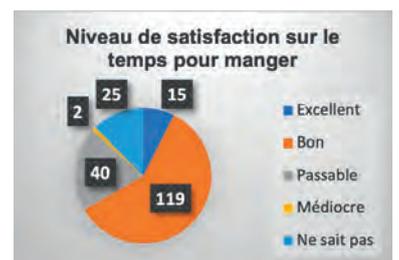
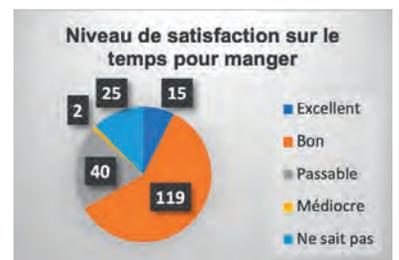
115 élèves trouvent qu'il y a trop de bruit à la cantine, 63 un peu et 23 pas vraiment.

Les plats préférés : les pâtes, les lasagnes, les boulettes de viande, le steak haché, les pâtes bolognaises.

Ils apprécient moins : le poisson blanc, les lasagnes de la mer, les mélanges avec trop de légumes et les plats végétariens.

Réponses des parents

56 % des parents consultent les menus de leurs enfants sur le site internet de la commune, la page Facebook ou PanneauPocket. Certains parents n'étaient pas informés de ces publications.



109 familles trouvent que la restauration s'est améliorée suite au changement de prestataire, 54 estiment que non et 38 ne se sont pas prononcées.

Les suggestions proposées

- préparer des repas plus simples avec moins de mélanges de légumes et moins de plats mijotés (plus de viande type escalope, rôti, saucisse, volaille, éviter le sucré/salé) ;
- laisser libre choix aux enfants de manger de la viande ou non ;
- augmenter les produits locaux et bio même si le prix des repas augmente ;
- améliorer les repas végétariens ;
- bien respecter la saisonnalité des fruits ;
- varier davantage les desserts ;
- faire une cuisine collective.

Les parents ont apprécié de pouvoir répondre au questionnaire.

Le comité de suivi restauration remercie les enfants et leurs parents d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.

ZAC DE LA PRAIRIE

Concrétisez votre projet immobilier et devenez propriétaire d'un terrain à bâtir !

La commune de Rives-du-Couesnon met en vente plusieurs terrains viabilisés et constructibles pour des maisons individuelles au niveau de la ZAC de la Prairie, sur le site de St-Jean.

Ce large choix de terrains à vendre vous permet de vivre dans un cadre paysagé de qualité, de tranquillité, à proximité du bourg de St-Jean, commune historique désormais regroupée avec 3 autres communes historiques pour former Rives-du-Couesnon : commune dynamique avec toutes les commodités nécessaires tant aux niveaux scolaires, associatifs, transports, commerces et services. Ce lotissement est situé en sortie

de bourg de St-Jean, à proximité de l'axe routier principal D812 (ancienne N12) qui relie Fougères à St-Aubin-du-Cormier puis Rennes par l'A84.

CONTACTS :

Orchestr'Am

organisme qui gère la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la ZAC de la Prairie (zone d'aménagement concerté)

☎ 06 31 66 56 99

Mairie de Rives-du-Couesnon

☎ 02 99 39 12 57





RECRUTEMENT

Emmanuelle Teillais a rejoint la collectivité en octobre 2022.



Elle est agent périscolaire à la cantine et à la garderie de St-Georges. Elle effectue l'entretien des classes de l'école de St-Georges et assure également des remplacements sur les 3 autres écoles.



OPÉRATION "ARGENT DE POCHE"

8 jeunes habitants de Rives-du-Couesnon, âgés de 16 à 18, ont participé au dispositif "argent de poche" pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Encadrés par des agents communaux techniques et administratifs, ces jeunes ont pu effectuer quelques travaux au sein de la commune : participation au désherbage des allées à l'intérieur des quatre cimetières, aux travaux de restauration d'une salle de réunion à St-Georges et à des tâches administratives.

Leur argent de poche (sur la base d'une rémunération de 15 € par demi-journée) leur a été remis début novembre des mains des élus en charge de cette action.



LA LOUTRE D'EUROPE DE RETOUR

Au début des années 80, on ne la retrouve plus que dans quelques cours d'eau du centre Bretagne ; aujourd'hui elle recolonise le Couesnon : c'est la loutre d'Europe.

C'est dans ce cadre que la commune de Rives-du-Couesnon a choisi de mener une action de sensibilisation sur ce mammifère ainsi que sur la biodiversité de nos rivières. Les actions ont été menées en partenariat avec le CFA et le lycée agricole de St-Aubin-du-Cormier. Tout d'abord, par la réalisation d'un support pédagogique par des élèves du CFA. Présentés en septembre à la bibliothèque, les 5 panneaux sont installés sur la rive entre le bourg de St-Jean et le Moulin du pont afin de créer un chemin d'interprétation. Le Groupe Mammologique Breton (GMB), spécialiste scientifique du sujet, a supervisé le contenu.

Enfin, le second axe de travail a été la réalisation de deux catiches (abris) afin de favoriser le retour des loutres.

Une vingtaine d'élèves a travaillé sur le chantier en septembre. L'opération a été financée (de l'ordre de 3 000 €) par Fougères Agglomération et l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans sa totalité.





ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'entretien des cours d'eau est parfois nécessaire pour diverses raisons : alimentation en eau potable, lutte contre les inondations, etc.

Pour rappel, les cours d'eau appartiennent aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux est propriétaire de la moitié du lit. Conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement : " Le propriétaire est tenu à un entretien régulier. Cet entretien consiste à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. " La plupart des petits embâcles constituent de véritables zones intéressantes pour le repos du poisson ou la vie aquatique de manière générale. Ainsi, les propriétaires riverains ne pourront procéder à l'enlèvement d'embâcles que s'ils menacent le libre écoulement de l'eau et des crues (ex : chutes importantes de peupliers).

L'essentiel de l'entretien consiste donc en une gestion raisonnée de la végétation

en berge et des embâcles présents dans le cours d'eau. L'entretien du lit mineur du cours d'eau est possible du 1^{er} avril au 31 octobre. L'entretien des berges est préconisé en période hivernale.

Enfin, tout curage à la pelle mécanique ou intervention lourde est strictement interdit.

Dans le cadre de son programme milieux aquatiques, Fougères Agglomération peut intervenir ponctuellement pour l'entretien des cours d'eau et en particulier sur la gestion des embâcles s'ils sont un frein à la réalisation de projets importants de restauration du lit mineur.

+ D'INFO :

Fougères Agglomération,
service environnement
☎ 02 23 51 00 97 ou 07 76 87 05 67

À travers cet article, Fougères Agglomération vient de rappeler les règles de bonne gestion des bords de cours d'eau et la responsabilité des riverains.

De nombreux arbres vieillissants tels que saules et peupliers implantés très proches des berges risquent de tomber tôt ou tard, à travers le cours d'eau, d'arracher les berges et d'entraver la bonne circulation de l'eau. Pour éviter de telles situations et des solutions difficiles à mettre en œuvre, il est fortement conseillé aux riverains d'anticiper en procédant à la coupe et l'enlèvement des arbres et branches gênantes.



DÉPÔTS SAUVAGES

Régulièrement, il est constaté des **dépôts sauvages d'ordures ménagères** et d'encombrants sur le territoire de la commune et **plus particulièrement aux pieds des points d'apports volontaires**. Ces ordures sont prises en charge et évacuées par les personnels des services techniques de la commune. Ce sont donc nos finances publiques qui sont directement impactées.

QU'EST-CE QU'UN DÉPÔT SAUVAGE ?

Tout objet déposé sur les trottoirs en dehors des dates de collectes prévues par le Smictom est considéré comme un dépôt sauvage. Pour rappel, les personnes doivent obligatoirement rentrer leurs bacs et sacs de déchets en dehors des dates et horaires de collectes.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes : nuisances olfactives ;

dangers sanitaires ; pollution visuelle ; risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

QUE RISQUE-T-ON ?

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975). Les auteurs de ces indécences s'exposent à des amendes de 450 à 1500 €.

Le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant.

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR CHAQUE DÉCHET :

- Ordures ménagères et emballages recyclables : bacs marrons ou sacs jaunes.
- Encombrants et déchets spécifiques : déchèterie.

Pour un cadre de vie de qualité, respectons tous notre environnement !

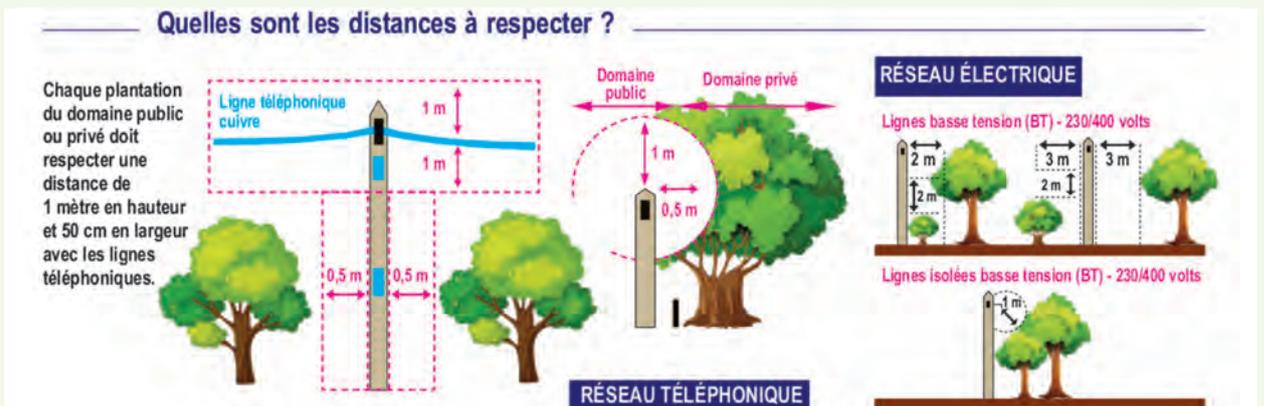
ÉLAGUER : IMPÉRATIF POUR PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les riverains ont l'obligation d'entretenir arbres et haies afin de garantir un bon dégagement des câbles téléphoniques et permettre que le déploiement de la fibre en aérien (en cours sur la commune) se fasse dans de bonnes conditions.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Rives-du-Couesnon, les entreprises sont confrontées à des difficultés pour déployer les câbles en aérien. Ces problématiques sont souvent liées aux contraintes d'élagages des arbres/haies

qui atteignent la hauteur des câbles téléphoniques. **Chaque propriétaire de Rives-du-Couesnon est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer que les câbles téléphoniques ont un passage parfaitement dégagé.**

Les communes, qui ont la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, ont la capacité de mettre en demeure les particuliers qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.





DATURA : UNE PLANTE INVASIVE DANGEREUSE

Le datura stramoine est une plante annuelle originaire d'Amérique qui aurait été introduite lors d'importations de graines de céréales.

Cette solanacée pousse en culture mais aussi dans des habitats perturbés comme les bords de routes ou les berges. Bien qu'il soit capable de se développer sur des sols humides, le datura stramoine préfère les endroits secs et ensoleillés.

DESCRIPTION

Hautes de 40 cm à 1 m (voire plus en culture), les feuilles du datura sont irrégulièrement dentées avec un long pétiole. Les fleurs blanches ou violettes sont solitaires et en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm de long. Le fruit (capsule sphérique) est recouvert de nombreuses épines.

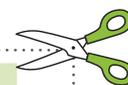
Le datura stramoine pose d'importants problèmes sanitaires car chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. Poussant dans les cultures, il peut induire une baisse

des rendements ainsi qu'une contamination des récoltes qui devront être détruites. Une fois ingéré, il peut provoquer une confusion mentale, des effets hallucinogènes, des amnésies...

MÉTHODE LA PLUS EFFICACE CONTRE LE DATURA STRAMOINE : L'ARRACHAGE

Il faut veiller à retirer toute la plante en se protégeant avec des gants et surtout ne pas disséminer les graines. Ces interventions sont à envisager dès la localisation des plantes. Une fois arrachées, mettre les plantes à sécher sur une bâche ou du béton et procéder au brulage si présence de graines.

Nous avons la chance de ne pas être beaucoup impactés pour le moment dans notre secteur, soyons vigilants pour ne pas être envahis comme dans certains autres territoires.



BONNE RÉOLUTION N°1 : DÉFINISSONS UN GENTILÉ POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE

Les élus de Rives-du-Couesnon ont besoin de vous afin de définir le gentilé de la commune nouvelle
(gentilé : nom masculin désignant les habitants d'un lieu).

Nous attendons vos meilleures idées :

..... / /
..... / /

Coupon à retourner dans les boîtes aux lettres des mairies annexes ou
auprès des secrétariats aux heures d'ouverture.



PERMIS DE CONSTRUIRE

ST-GEORGES

28/07/2022 : construction d'une maison individuelle : Hugues et Elisabeth Du Boisbaudry - rue de la Forge

Construction d'une maison individuelle : Michel et Roxana Rémy - 1 La Brosse - Chemin de la Héloïre (en cours)

Construction d'une maison individuelle : Alexis Porcher et Honorine Léonard - La Héloïre (en cours)

ST-JEAN

08/07/2022 : diminution de la longueur de l'extension de la stabulation : Fabrice Thomas - Le Plessis

11/08/2022 : construction d'une maison d'habitation : Frédéric Houdusse et Caroline Brodin - La Ville en Bois

12/08/2022 : construction d'un garage : Gildas Le Goff - 8 route de Mézières

06/10/2022 : construction d'une maison d'habitation : Alicia Thomas et Lucas Turbel - 10 allée des Tanneurs

07/10/2022 : construction d'une maison d'habitation : Antoni et Angélique Gaudin - 3 allée des Cercliers

27/10/2022 : remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée : Cédric et Sandrine Lefeuve - 5 résidence les Mouettes

Construction d'un garage : Patrick Delamarche - 1 Villeneuve (en cours)

ST-MARC

30/08/2022 : construction d'une stabulation génisses et 2 tunnels pour le stockage du fourrage : Gaec du Haut Couesnon - Théloussay

VENDEL

27/10/2022 : changement de destination d'un bâtiment agricole en gîte : Jean-François Chevillard - Le Manoir



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ST-GEORGES

19/07/2022 : installation de 9 panneaux photovoltaïques : Open énergie - 5 La Croslais

28/09/2022 : création d'un muret et d'un brise-vue : Vincent Saillard - 2 place des Tilleuls

Création d'un garage : Vincent Dudicourt - 2 bis chemin des Aumônes (en cours)

Abri de jardin : Philippe Le Bolay - 11 résidence des Châtaigniers (en cours)

ST-JEAN

05/08/2022 : pose d'un générateur photovoltaïque pour surface de panneaux 22,80 m² : Sébastien Garnier - 10 La Mazure

19/08/2022 : remplacement des menuiseries, de la couverture tôle et bardage de la maison d'habitation : Cécile Patrel - La Haute Corbinais

13/09/2022 : création de fenêtres de toit : Fabrice Haleux - 8 Cornillé

13/10/2022 : pose de fenêtres de toit : Sébastien Thomas - 6 résidence les Mouettes

Installation de panneaux photovoltaïques : Adekwatts - 2 rue des Prés (en cours)

Création d'une piscine : Christophe Valot - 4 Le Chêne de Mi-voie (en cours)

Réalisation d'une piscine : François et Adèle Branthonne - 3 La Ville en Bois (en cours)

ST-MARC

11/10/2022 : pose de menuiseries extérieures dans ouvertures existantes dont deux créations d'ouverture pour coulissant. Pose de velux. Suppression de la meurtrière en façade Est : Clarisse Bodin et Damien Galle - 10 Launay

VENDEL

04/08/2022 : installation pompe à chaleur, ravalement de façade et remplacement de menuiseries : Ahmed Aldamov - 7 bis rue de la Mairie

19/08/2022 : construction d'une fosse géo membrane non couverte - Gaec des Mottais - Les Mottais

11/10/2022 : remplacement de menuiserie porte de garage : Benjamin Lodé - 15 Le Grand Pré



ÉTAT CIVIL 2^E SEMESTRE 2022



NAISSANCES

ST-GEORGES (1)

ST-JEAN (2)

ST-MARC (2) :

Lise Gosset née le 2 août 2022 à Fougères

Anna Talbot née le 21 août 2022 à St-Grégoire

VENDEL (1)



MARIAGES

ST-GEORGES (1)

ST-JEAN (2)

ST-MARC (1)

VENDEL (1) :

Stéphanie Saliga et Rodrigue Hensen
le 28 octobre 2022

PACS

ST-GEORGES (1)

ST-JEAN (2) :

Damien Galle et Clarisse Bodin
le 3 septembre 2022

Jérémy Nobilet et Clémence Javot
le 5 octobre 2022

ST-MARC (1) :

Jérémy Gardinier et Éloïse Ecker
le 18 octobre 2022



DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

VENDEL (2) :

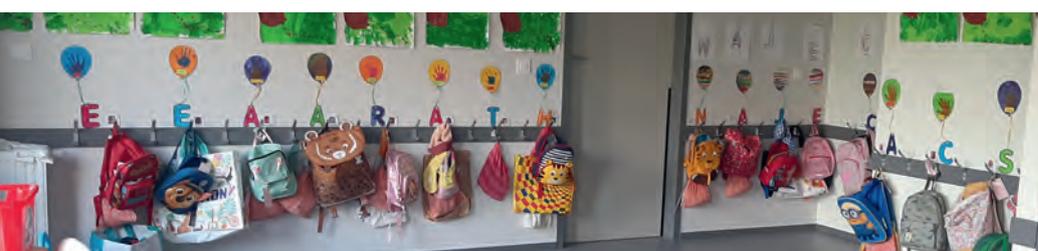
Maria Rochelle le 20 septembre 2022 à Fougères

Julien Demé le 14 octobre 2022 à St-Grégoire



ÉCOLES DU RPI

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des écoles publiques de Rives-du-Couesnon et La Chapelle-St-Aubert



Événement marquant de ce début d'année scolaire : les plus petits de Vendel ont pu faire leur rentrée dans de nouveaux locaux. La nouvelle classe et le nouveau dortoir ont été fonctionnels dès le premier jour pour le plaisir des enfants et des adultes.

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU RPI À LA RENTRÉE 2022

Les 324 élèves de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle-St-Aubert sont accueillis dans les 15 classes que compte le RPI avec une nouvelle directrice à St-Marc. Mme Guihard-Prével remplace Mme Lebreton, qui, après de nombreuses années d'implication au sein du RPI, a pris sa retraite.

St-Jean	Vendel	St-Georges	La Chapelle-St-Aubert	St-Marc
4 classes de la TPS au CP	3 classes de la TPS au CP	4 classes du CE1 au CM2	2 classes CE1 CE2	2 classes CM1 CM2
Directrice : Mme Le Roux Tél. 02 99 39 10 95	Directrice : Mme Gilson Tél. 02 99 17 10 06	Directeur : M. Gressier Tél. 02 99 97 66 58	Directrice : Mme Ihuello Tél. 02 99 18 79 34	Directrice : Mme Guihard-Prével Tél. 02 99 39 15 24

Rentrée scolaire 2023-2024 : vous pouvez dès à présent prendre contact par téléphone ou par mail avec les directrices coordinatrices du RPI :

- Mme Gilson, site de Vendel, courriel : ecole.035@ac-rennes.fr
- Mme Le Roux, site de St-Jean, courriel : ecole.0351929g@ac-rennes.fr

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Tout au long de cette année, des projets (artistiques, littéraires, sportifs, interdisciplinaires) seront menés avec les élèves. Classe découverte, théâtre, rencontres sportives, cirque, prix littéraires, rencontres d'auteurs : une année à venir pleine de programmes riches et variés.



Randonnée "à la découverte de l'automne" en forêt de Fougères pour apprendre à observer, écouter, sentir, créer.



Randonnée ludique "pieds nus" aux jardins de Brocéliande ; randonnée urbaine pour découvrir le marché de St-Aubin-du-Cormier.



Visite de l'exposition "Collection Blandin" sur la Première Guerre mondiale pour les plus grands.



Des projets littéraires : un prix littéraire en partenariat avec les médiathèques de Rives-du-Couesnon, des participations au prix littéraire des Incorruptibles, des défis lecture, une initiation au théâtre, des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs du salon du livre Jeunesse, une classe découverte autour des contes en forêt de Brocéliande.

Des projets artistiques : de la musique à l'école avec Fougères Agglo, une découverte du monde du cirque.

Des projets sportifs : des rencontres sportives, de la natation, des randonnées pédestres.

Des projets interdisciplinaires porté par le REEPF (réseau à l'éducation et l'environnement du pays de Fougères) pour aborder l'alimentation, le cycle de l'eau.

UN SERVICE DE BABY-SITTING PROCHE DE CHEZ VOUS

À l'initiative de la mairie de Rives-du-Couesnon, du Point Accueil Emploi (PAE) et du RIPAME de Fougères Agglomération, un service de baby-sitting a été mis en place afin de recenser les potentiels baby-sitters sur le secteur de Rives-du-Couesnon depuis octobre 2020.

Vous êtes parent et à la recherche d'un baby-sitter ? Vous pouvez obtenir la liste de ces baby-sitters auprès du :

- RIPAME, Nolwenn Rondin au 06 43 47 74 63, ripame@fougères-agglo.bzh
- PAE, Pierrette Leduc au 02 99 98 59 43, pae@fougères-agglo.bzh

Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches pour l'embauche de ces jeunes (contrat de travail, démarches pour déclarer l'embauche, aides...).

Vous êtes baby-sitter et vous souhaitez être inscrit sur ce listing ? Vous pouvez prendre contact aux numéros mentionnés ci-dessus.

Une nouvelle session de formation baby-sitting en 2023

Organisée par la commune de Rives-du-Couesnon, en partenariat avec le PAE et le RIPAME de Fougères Agglomération ainsi que le Point information jeunesse de Fougères, cette formation proposera des ateliers pratiques ainsi qu'une mise en situation dans une structure collective aux vacances de février ou avril 2023 sur site à St-Jean.

Durant 3 jours, les jeunes pourront échanger sur le développement de l'enfant avec une professionnelle de la petite enfance, se mettre en situation avec des exercices comme le change du bébé, le portage, l'alimentation, préparer un entretien ou encore être formés aux gestes de premiers secours.

Plus d'informations et inscription auprès du PAE ou du RIPAME (numéros mentionnés ci-dessus).



Poisson osier



Distributeur
boule graisse
osier



Produits ménagers naturels



Exposition
"Observons
les oiseaux"



MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

JUSQU'AU 15 MARS : PRIX BD "BULLES À TOUT PRIX" (À PARTIR DE 15 ANS)

Le prix "Bulle à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus, inscrite dans une des médiathèques de Fougères Agglomération.

9 BD sont en compétition. Après la lecture des BD, vous pourrez voter jusqu'au 15 mars 2023 sur un marque-page prévu à cet effet pour le meilleur dessin, le meilleur scénario et la meilleure bande-dessinée. Des BD et goodies seront offerts par tirage au sort.



LES RENDEZ-VOUS À RETENIR

Fablab itinérant - Atelier-découverte de la découpe laser - le mercredi 24 janvier de 14h30 à 16h30 à la médiathèque de St-Jean.

Atelier "Fabrication d'un distributeur de boule de graisse en osier" le samedi 25 février de 10h30 à 12h30 à la médiathèque de St-Marc.

Atelier "Fabrication d'un poisson en osier" le samedi 4 mars de 10h30 à 12h30 à la médiathèque de Vendel.

Atelier "Fabriquer ses produits ménagers au naturel" proposé par le Smictom le vendredi 10 mars de 19h à 20h30 à la médiathèque de St-Georges.

Exposition "Bookface" : du 9 janvier au 3 avril 2023 à la médiathèque de St-Jean.

Espace sensoriel petite enfance : du 20 février au 17 avril 2023 à la médiathèque de St-Marc.

Exposition "Observons les oiseaux" : du 24 avril au 10 juillet 2023 à la médiathèque de St-Georges.

ANIMATIONS PETITE ENFANCE "BÉBÉS LECTEURS"

Des séances de lectures et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou de leurs parents, sont programmées tous les 2 mois à la médiathèque de St-Jean (le vendredi matin) et à la médiathèque de St-Georges (le mardi matin), en partenariat avec le RIPAME.

Reprise des animations "Bébés lecteurs" en janvier. Sur inscription auprès de votre médiathèque ou du RIPAME.

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Accès et consultation sur place des documents libres, gratuits et ouverts à tous ;
- Prêt des documents gratuit sur inscription ;
- Fonds DVD et jeux de société à St-Marc et St-Georges ;
- Espace et fonds jeux vidéo à St-Marc ;
- Carte de lecteur unique vous permettant d'emprunter gratuitement 20 documents pour 4 semaines dans les 25 médiathèques de Fougères Agglomération. Le retour des documents s'effectue dans

la médiathèque où ils ont été empruntés ;

- Consultation de votre compte abonné sur le site mediatheques.fougeres-agglo.bzh et sur l'application Mobitheque, pour consulter et prolonger vos prêts, pour effectuer des réservations, et pour vous inscrire à un événement ;
- Accès gratuit aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale (presse, vidéo à la demande, formation en informatique et en langues, littérature numérique jeunesse) chez vous en un clic 24h/24 ! Pour créer votre compte,

connectez-vous au site <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

CONTACT

Laure Duclaud-Fourmond

- ☎ 02 99 69 55 40
- ✉ bibliorives@fougeres-agglo.bzh
- 📍 Médiathèques de Rives du Couesnon
Réseau de Fougères Agglomération
- 📍 mediatheques.fougeres-agglo.bzh

LES HORAIRES D'OUVERTURE

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Mardi			17h - 18h30	16h30 - 17h30
Mercredi	11h - 12h30 / 16h - 18h	10h45 - 12h15 / 16h30 - 18h	10h - 12h30 / 16h - 18h	
Jeudi			16h - 18h	
Vendredi		16h30 - 18h		
Samedi	10h - 12h30	10h30 - 12h30	10h30 - 12h30	11h - 12h
Téléphone	02 30 96 63 77	02 99 39 61 88	02 99 69 55 40	



NOS COMMERCES



OPÉRATIONS CORDONNERIE ET REPRO CLÉS

Le commerce de St-Georges vous informe des nouveautés qui viennent compléter les services de bar, tabac et épicerie (pour rappel l'achat de lait équitable FAIRE FRANCE y est toujours possible).

Vous pouvez à présent déposer vos chaussures nécessitant des opérations de cordonnerie. La Cordonnerie Bretonne, basée à Val d'Izé, réalise les prestations de remplacement de talons, semelles... sous environ 7 jours.

Si vous avez besoin d'un double de clefs, un point "REPRO CLÉS" est également installé (clés standards, clés de sécurité, badges d'immeubles).

Pour plus d'informations, rendez-vous au commerce de St-Georges, 7 rue du Romarin, aux heures d'ouverture.



HISTOIRES PERSONNELLES



Histoires Personnelles est une agence d'architecture d'intérieur et de décoration située à St-Georges, qui intervient sur Rennes, Fougères et Vitré.

Marie-Sarah vous propose de repenser les volumes et de les rendre fonctionnels pour vous concevoir un intérieur unique, que ce soit dans le cadre d'une rénovation, d'une construction ou de l'agencement de vos locaux professionnels.

Il ne s'agit pas seulement de rendre votre intérieur esthétique ou de suivre à la lettre les magazines de déco, il s'agit de le créer de la meilleure des façons, d'optimiser les espaces et les rangements, de fluidifier la circulation, de l'adapter à vos goûts, vos besoins et votre mode de vie en vous posant les bonnes questions sur vos habitudes.

Marie-Sarah vous accompagne pour dessiner votre lieu de vie idéal, celui qui vous ressemble, un lieu de partage, d'épanouissement et dans lequel chacun apprendra, grandira. Offrez-vous d'évoluer dans un espace singulier qui vous apportera du bien-être au quotidien.

CONTACT

Marie-Sarah Bossard-Marsaud

☎ 06 37 29 43 52

✉ contact@histoirespersonnelles.fr

📍 [histoires.personnelles](https://www.instagram.com/histoires.personnelles)

🌐 www.histoirespersonnelles.fr



MAÇONNERIE GRÉGORY FADIER - MGF



Après avoir obtenu un CAP puis un BEP et un BP, Grégory Fadier a été salarié durant 13 années dans l'entreprise Prioul située à La Bouéxière.

Grégory est venu s'établir à St-Marc en février 2006 et y a créé son entreprise en 2011.

Artisan au service de vos futurs projets, il réalise de nombreuses prestations, plus généralement auprès des particuliers, comme par exemple : extensions, rénovations, aménagements extérieurs (carrelage, terrasse, muret, etc.), petits terrassements, jointements (joints de pierres).

CONTACT

Grégory Fadier

☎ 02 99 68 58 78
06 42 31 43 88

@ www.mgf-maconnerie-gregory-fadier.fr/



CHOUETTE, V'LA MAURICETTE

Habitante de St-Jean, Mauricette Martine s'est installée le 2 janvier 2022 comme animatrice sociale à domicile indépendante, sous le nom de Chouette v'là Mauricette.

Mauricette a exercé pendant plusieurs années le métier d'animatrice sociale en EHPAD. Elle propose différentes activités adaptées aux besoins et souhaits exprimés par la personne accompagnée et par la famille.

Les personnes accompagnées sont des personnes en situation d'handicap, des personnes âgées ayant des troubles cognitifs ou les personnes aidantes. Différentes activités sont proposées, des activités de lecture, d'écriture, de mémoire, des jeux de société, de la discussion, des activités manuelles, des promenades, de la motricité fine, etc.

C'est le 1^{er} rendez-vous qui permet de définir le projet d'animation.

Mauricette intervient au domicile de ses clients dans un rayon de 20 km ; les prestations sont éligibles au chèque emploi service (crédit d'impôts de 50%). Mauricette précise que le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) propose de prendre en charge deux heures de vie sociale par semaine dans les plans d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie. Si cette mesure est votée, elle sera mise en place en 2023.



ÉVÈNEMENTS

Classes 2 à St-Georges
le 3 septembre 2022



Classes 0, 1 et 2
de St-Marc réunies
le 24 septembre 2022



Classes 2 à Vendel
le 15 octobre 2022



Classes 2 à St-Jean
le 5 novembre 2022



RETROUVAILLES À L'OCCASION DE LA FÊTE DES "CLASSES"

La crise sanitaire avait empêché, durant quelques années, l'organisation de la fête

des Classes au sein de nos communes historiques.

L'année 2022 a permis de rassembler les personnes dont l'année de naissance se termine par 2 (2022, 2012, 2002, 1992, 1982, etc.) le temps d'une photo souvenir et d'un repas.

De leur côté, les organisateurs à St-Marc en ont profité pour regrouper 3 Classes (0, 1 et 2).

RETOUR EN IMAGES



Vendredi 11 novembre, les associations des Anciens Combattants des 4 communes déléguées de Rives-du-Couesnon se sont rassemblées, pour la première fois, autour du même monument aux Morts, celui de St-Jean, pour commémorer l'Armistice. Après cette cérémonie, les associations se sont retrouvées, comme habituellement, autour de leur propre monument aux Morts.



Samedi 3 septembre, forum des associations de Rives-du-Couesnon.



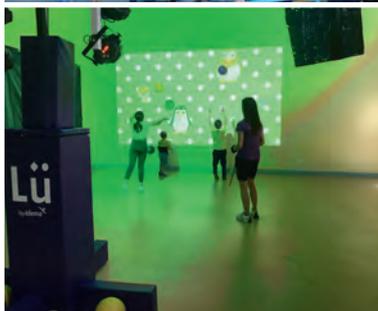
Dimanche 4 septembre, la section ACPG - CATM et Citoyens de la Paix de St-Marc organisait un cochon grillé en présence de nombreux convives. Bonne humeur et convivialité s'étaient invitées au repas.



Samedi 22 octobre, retour de la traditionnelle soirée "choucroute" avec l'accueil d'environ 420 convives ; repas organisé par les sections sportives de Rives Sportives du Couesnon (RSC).



Vendredi 21 octobre, cérémonie amicale donnée en l'honneur du départ à la retraite de Marie-Claire Corbin et Yolande Denervaud, agents de la commune. De gauche à droite : David Lebouvier, Yolande Denervaud, Marie-Claire Corbin, Joseph Érad.

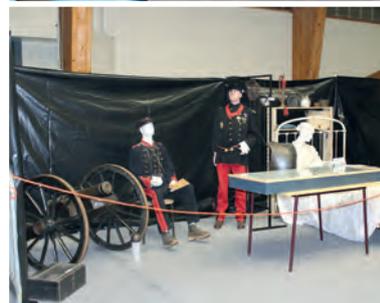


TERRE DE JEUX 2024
est fière de rejoindre l'aventure

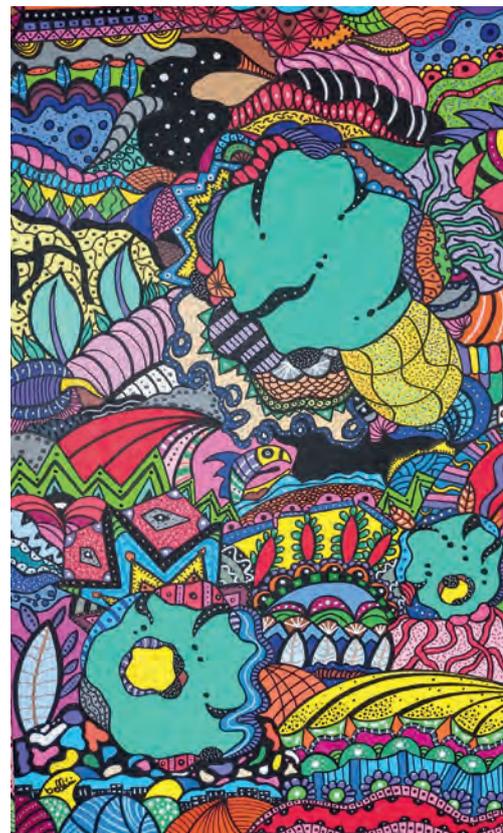
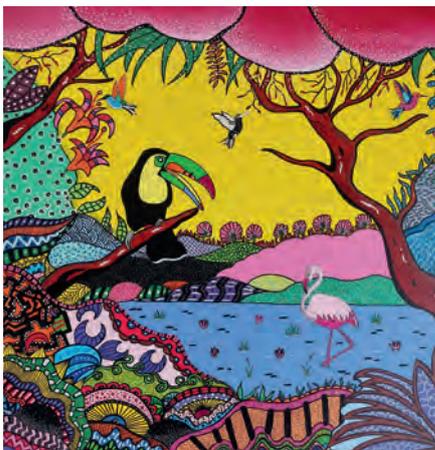
Dimanche 4 septembre. Acti'Rives, une première journée inclusive proposée par Rives-du-Couesnon a été organisée en lien avec le dispositif Terre de Jeux 2024. Cette journée a été dédiée à l'activité physique et sportive pour tous (avec ou sans handicap). À cette occasion, une première sur le territoire : l'expérience interactive LU.



Samedi 22 octobre, animation originale "Pressi-mobile" : récolter ses pommes, les charger dans la machine prévue à cet effet et Pressi-Mobile se charge du reste ! Plusieurs personnes qui ont participé à cette animation sont reparties avec plusieurs dizaines de litres de leur propre jus de fruits qu'ils pourront déguster en famille ou entre amis.



Du lundi 7 au dimanche 13 novembre, Rives-du-Couesnon a accueilli la magnifique exposition "Collection Blandin" sur la Guerre 14-18.



SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

En cette transition 2022-2023, nous préparons notre nouveau budget annuel (estimé à 20 000 €) et anticipons les besoins de Rachel sur l'année :

- acquisition d'un nouveau fauteuil roulant plus grand avec de nouvelles options pour plus d'autonomie : 3^e roue amovible pour les sols chaotiques ; motorisation amovible pour commencer l'apprentissage des déplacements autonomes en extérieur ;
- acquisition d'un nouveau tricycle plus grand en

gardant les mêmes options qu'auparavant ;

- acquisition d'un siège de bain adapté ;
- acquisition d'un nouveau siège auto adapté et sécurisant ;
- acquisition d'un manteau adapté et de chaussures et bottes adaptées ;
- acquisition d'aides techniques à l'alimentation, à la découverte sensorielle, à la communication et au travail de la motricité fine ;

- prise en charge de séances de psychomotricité et transports pour un suivi en libéral à St-Aubin-d'Aubigné ;

- participation à des stages pluridisciplinaires intensifs (4 semaines en 2023).

"Sur les pas de Rachel", c'est aussi :

- un partenariat avec "Douce saveurs créoles", traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/en

salle), 0,10 € sont reversés à notre association. <https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>

- un partenariat avec "CFP", courtier en prêts immobiliers. Pour tout client qui contacte CFP en donnant notre nom, de 100 € à 150 € sont reversés à notre association à la validation du projet. <https://www.cfp-courtage.fr/>

Notre prochaine action ?

Une exposition de l'artiste-peintre Jacques Bellini à la salle des Halles de St-Aubin-du-Cormier. Voici le programme :

- vernissage ouvert à tous le vendredi 3 février dès 19h ;
- exposition ouverte les samedi 4 et dimanche 5 février de 10h à 19h ;
- 50 % des ventes seront reversées à l'association ;
- en participant à notre tombola, vous pourrez tenter votre chance pour remporter un tableau de l'artiste.

CONTACT

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

"Sur les pas de Rachel" - 9 La Machepas - St-Marc-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon.

- ✉ surlespasderachel@gmail.com
- f <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>
- 📱 [#surlespasderachel](https://www.instagram.com/surlespasderachel)



ANNIKA, UNE JEUNE ALLEMANDE DÉCOUVRE RIVES-DU-COUESNON

« Je m'appelle Annika, j'ai 15 ans et demi, je viens d'Allemagne. J'ai choisi de venir en France pour 3 mois pour connaître la culture du pays et améliorer mon français ». Annika habite St-Jean dans une famille qui l'accueille comme sa propre fille. En arrivant à Rives-du-Couesnon, elle découvre une petite commune totalement différente de sa ville et justement c'est une belle et riche expérience. De plus « C'est très facile de prendre un bus pour visiter d'autres villes ». Son temps libre, elle le partage avec sa famille d'accueil (les 2 parents et leur fils) ainsi que ses amis français et étrangers. « Au lycée, les professeurs et les élèves m'aident ».

Pour Nathalie, Fabrice et Tilio (la famille d'accueil), l'expérience est réussie ; ils se sont posés beaucoup de questions avant de commencer l'aventure. L'année dernière, ils avaient accueilli un jeune belge. « Accueillir Annika est très agréable, la relation est très facile ». Pourquoi ne pas envisager la prochaine

fois un accueil plus long, 5 ou 10 mois ? AFS (American Fields Service), organisme international, existe depuis la Première Guerre mondiale. Après avoir aidé la France pendant les deux guerres mondiales, les ambulanciers américains, American Fields Service, ont décidé de proposer à des jeunes d'appréhender d'autres cultures en effectuant des échanges entre les pays. La France célèbre cette année les 75 ans d'AFS Vivre sans Frontière. Tous les ans, plus de 300 jeunes lycéens sont accueillis et autant de jeunes Français partent vers une cinquantaine de pays.

CONTACTS LOCAUX

Gilles Colleu

☎ 06 85 71 76 32 pour les accueils d'étrangers en France

Chrystèle Desguerets

☎ 06 71 37 50 20 pour les départs de Français vers l'étranger



"À PAS DE CHENILLE"

L'association "À pas de chenille" a été créée le 15 juin 2021 par Lise Gigory dont le siège social se trouve sur la commune historique de St-Marc.

Après 2 ans de travail d'émergence, ce pôle de rééducation, orienté principalement pour l'enfance en situation de handicap, ouvrira ses portes le 1^{er} mars 2023, à Fougères au 8 rue Gaston Cordier.

L'ACTIVITÉ S'ORGANISE EN 3 AXES :

- Séances de rééducation en kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité et éducation spécialisée en libéral, de la même manière qu'un cabinet classique, seulement là, tout est regroupé au même endroit et les professionnels communiquent entre eux de manière plus fluide.

Les enfants en situation de handicap seront accueillis en priorité ;

cependant, si les professionnels ont des disponibilités, ils accueilleront tout public.

- Stages de rééducation pluridisciplinaire intensive, de 20 à 30 heures par semaine, sur 1 à 2 semaines consécutives. Grâce à la validation des stages intensifs auprès des enfants par la Haute Autorité de Santé début 2022, cette pratique va pouvoir émerger en France avec l'aval du milieu médical français. Ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires (hors août et décembre) et permettront aux enfants de travailler certains objectifs précis de rééducation sur des temps courts (manger seul, s'attacher les cheveux seul, s'habiller seul...).

- Espace de partage et d'accompagnement des familles face au handicap des enfants. De nombreuses activités découlent de cet axe : café des aidants, goûter des fratries (enfants / ados), espace ressources documentaires collaboratif, conférences et soirées-débats, démonstrations de matériel, formations (CAA, dossiers administratifs...), accès libre au Fab-Lab Handicap (partenariat avec le Fab-Lab de Fougères Agglo pour la formation sur imprimante 3D, avec une couturière pour la formation autour de la machine à coudre, avec des techniciens pour les réglages de matériel adapté), location tout public de la salle sensorielle (un espace calme pour se recentrer sur ses sens).

Le bâtiment situé 8 rue Gaston Cordier à Fougères nous accueillera au 3^e étage (avec ascenseurs). La piscine située au 1^{er} étage nous permettra de mettre en place des séances de balnéothérapie. Nous aménagerons au rez-de-chaussée une salle de change attenante au WC PMR pour les besoins de change allongé.

À quelques semaines de l'ouverture, nous entamons nos travaux de rafraîchissement et commençons nos recherches de matériel pour l'aménagement et les futures rééducations.

Malgré l'engouement de nombreux partenaires, élus municipaux et départementaux, député, techniciens et chargés de mission en santé et économie sociale et solidaire des services publics et du privé, secrétariat général du Comité interministériel du handicap, nous n'avons à ce jour pas obtenu de reconnaissance financière de l'Agence Régionale de Santé. Nous cherchons donc à financer notre association par de nombreuses candidatures à des appels

à projets, ainsi qu'une sollicitation en mécénat. L'Assurance Maladie a répondu favorablement pour une aide de 3 650 € sur notre besoin pour 2023 de 80 000 €.

Aujourd'hui, nous avons besoin de VOUS !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières : chaque don est important.

VOUS PROFESSIONNELS : un don de 100 € à À pas de chenille vous reviendrait après déduction fiscale à un don réel de 40 €. Dès réception de votre don, nous vous transmettrons un reçu fiscal ;

VOUS PARTICULIERS : un don de 100 € à À pas de chenille vous reviendrait après déduction fiscale à un don réel de 34 €. Dès réception de votre don, nous vous transmettrons un reçu fiscal ;

VOUS ASSOCIATIONS qui accompagnez les publics fragiles, nous avons besoin de votre aide.

Les dons peuvent être financiers, mais également en nature (meuble, électroménager, jeux, livres : nous contacter par mail pour connaître la liste précise de nos besoins), ou en compétences (nous recherchons une personne qui accepterait de nous aider à la création de notre site internet en mécénat de compétence, un avocat en droit social et un neuropsychologue également).

CONTACT

Pour plus de renseignements :

Siège social : À pas de chenille - 9 la Machepas - St-Marc-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon

✉ apasdechenille@gmail.com

🌐 <https://www.facebook.com/apasdechenille>

📱 #apasdechenille

📍 À pas de chenille

Notre **Priorité**

Notre priorité est de développer les compétences de vos enfants pour favoriser leur autonomie et leur pouvoir d'agir sur l'amélioration de leur qualité de vie.



Contact

✉ apasdechenille@gmail.com
Présidente : Lise GIGORY

📍 9 La Machepas - Saint-Marc-sur-Couesnon
35140 RIVES-DU-COUESNON

☎ 06 84 52 55 74

📱 [apasdechenille](#) : [f](#) [i](#) [in](#)



Soutenu par  Ile & Vilaine LE DÉPARTEMENT

Préparé par  TAG



À pas de chenille
POLE DE RÉÉDUCATION

RÉÉDUCATION ET ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DU HANDICAP PÉDIATRIQUE (0 - 18 ans)

Notre **Mission**

Proposer un lieu unique de rééducation pédiatrique dans lequel l'enfant et sa famille sont considérés comme des acteurs et impliqués pleinement dans le parcours de soin. Dynamiser la rééducation des enfants grâce à une veille internationale et l'accès à des sessions intensives.



Une équipe Bienveillante

Kinésithérapeute
Orthophoniste
Ergothérapeute
Psychomotricien(ne)
Éducateur(trice) spécialisé(e)
Expert(e) accompagnement handicap pédiatrique
Coordinatrice de gestion

L'enfant et sa famille au cœur du Projet de soin

Un accompagnement global des familles et un soutien à la parentalité face au handicap

Nous vous soutenons dans votre parentalité face au handicap via nos ressources papier, l'extranet participatif, le café des familles, les conférences et débats, ou toute autre action permettant votre bien-être familial.

Nos Services

Rééducation paramédicale pluridisciplinaire coordonnée
Une équipe de professionnel(le)s vous propose des rééducations en suivi régulier et/ou stage occasionnel intensif.

Des permanences de professionnel(le)s
En lien avec le parcours de soin et le handicap (médecines douces, essais de matériels, conseil juridique et social, FabLab handicap)



Un lieu innovant



Notre nouvelle médaille est entourée de nos vénérables Anciens

CLUB DE LA 2^E JEUNESSE À ST-JEAN

Le 4 septembre 2022, au cours de notre repas annuel qui a regroupé 78 membres de notre association, Annick Desmottes a reçu, des mains de la déléguée du secteur de St-Aubin, la médaille de Générations mouvement pour ses 6 années d'engagement au sein du conseil d'administration du club.

Le club dispose de postes à pourvoir pour la gestion de son conseil d'administration, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Prévisions de nos principales activités :

Mardi 10 janvier 2023 : réunion du club suivie de la galette des rois ;

Mercredi 24 mai 2023 : concours de belote de printemps ;

Autres animations envisagées pour ce printemps : une sortie champêtre et une participation à des rencontres amicales des clubs du secteur (activités : belote, tarot, palet, pétanque, danse en ligne, etc.).

Le Club de la 2^e Jeunesse vous souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Amicalement.

ALAIN NOIRTIN,
président du Club de la 2^e Jeunesse - St-Jean



ANCIENS COMBATTANTS VENDEL

Le 11 novembre 2022 fut un moment bien particulier au sein de l'association des Anciens Combattants de Vendel.

L'ancienne génération des Combattants avait son drapeau de cérémonie depuis plus de 50 ans ; la nouvelle génération les Opex Soldats de France a reçu au cours de la commémoration du 11 novembre, des mains de David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon, un tout nouveau drapeau à l'effigie Opex Soldats de France.

Le nouveau porte-drapeau, Sully Turpin, et la marraine, Christelle Cornée, maire déléguée de la commune historique de Vendel, ont accepté leurs nouvelles tâches.

À l'issue de la cérémonie, le prêtre de la paroisse a béni ce nouveau drapeau.

L'association des Anciens Combattants de Vendel et son président remercient tout particulièrement la municipalité de Rives-du-Couesnon et la section départementale pour leurs participations financières à l'acquisition de ce nouveau drapeau.

FRANCIS GORSE,
président de l'association des Anciens Combattants - Vendel

RACINES

Depuis 32 ans, l'association Racines vient en aide à des familles domiciliées dans la commune et en difficultés financières. Si vous êtes dans cette situation, notre association peut vous apporter son soutien en vous offrant un ou des colis alimentaires.

Outre les colis alimentaires, Racines peut également apporter une aide financière.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter les bénévoles de notre association au 06 76 43 08 37.

ROBERT LE GOFF,
président de l'association Racines



4^e et dernière couche d'argile

HISTOIRE ET PATRIMOINE - ST-MARC

Au cours de cette année 2022, l'association a continué ses activités, marquées par des temps forts tels que la visite du site de Corseul, la suite de la restauration du four et la participation au projet de restauration de la sacristie de l'église de St-Marc.

Pour 2022/2023, différentes activités et rencontres sont au programme :

- la cueillette de champignons, et la dégustation lors d'une soirée festive ;
 - la restauration du four à pain touche à sa fin ; quelques mises au point restent à faire ;
 - la rénovation de la sacristie de l'église : en lien avec la mairie de Rives-du-Couesnon, un dossier a été complété et remis à la Fondation du Patrimoine afin de solliciter des dons ;
 - une journée animation le 10 décembre, en collaboration
- avec la mairie de Rives-du-Couesnon : visite guidée du bourg, inauguration du four et signature de la convention avec la Fondation de France, remise des prix des maisons fleuries de Rives-du-Couesnon, repas cuit au four, concert à l'église ;
 - l'assemblée générale de l'association aura lieu le samedi 14 février 2023 ; elle sera suivie d'un repas ;
 - la participation au salon histoire de St-Aubin en février 2023 ;
 - l'organisation d'un troc-plantes/ graines le dimanche 22 octobre 2023, dans le jardin du presbytère



Troc de plantes et graines
Bouturez vos plants, récoltez vos graines dès maintenant et venez les troquer!



Dimanche 22 Octobre 2023

9h - 12h

Au jardin du presbytère de **Saint Marc sur Couesnon**

près de Digoin

Renseignements au 06 82 69 79 01

CONTACT

✉ histoireetpatrimoine.stmarc@laposte.net

(il est toujours possible d'adhérer à l'association)



TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



Souhaitez-vous être informés en temps réel des actualités de la commune de Rives-du-Couesnon ? Souhaitez-vous avoir cette information sans sortir de chez vous, sur votre smartphone ou votre ordinateur ?

Rien de plus simple, il suffit de télécharger l'application (gratuite) PanneauPocket.

Comme pour les applications de prise de rendez-vous médicaux, il suffit d'installer l'application une première fois puis vous recevrez des notifications sur les nouveautés publiées par les services de la mairie de Rives-du-Couesnon.

Animations prévues sur la commune, coupures d'électricité ou d'eau, animaux errants repérés ou encore des informations générales (arrêtés sécheresse, alertes météo) sont communiquées par ce biais.

VOUS SOUHAITEZ TESTER L'APPLICATION ?

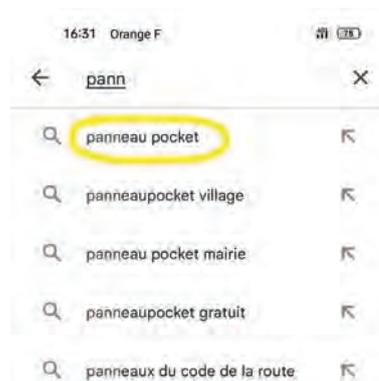
Voici la démarche afin de la télécharger sur votre smartphone.

1. Rendez-vous dans le portail dédié au téléchargement des applications (App Store pour les appareils Apple ou Play Store pour les téléphones fonctionnant avec Android)

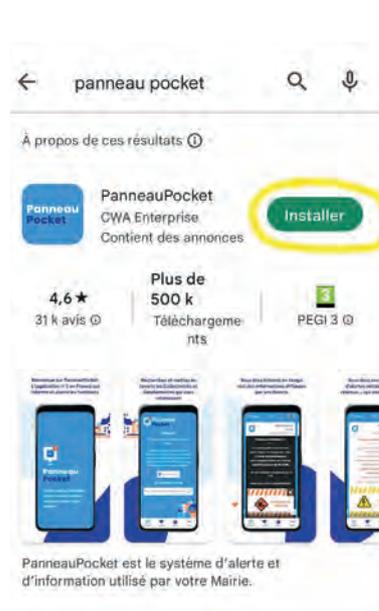
Vous pouvez également flasher ce QR code



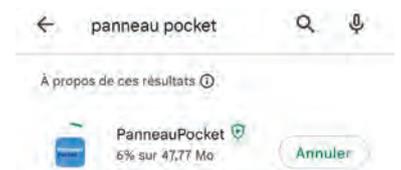
2. Dans la barre de recherche tapez "Panneau Pocket".



3. Sélectionnez l'application et cliquez sur "Installer".



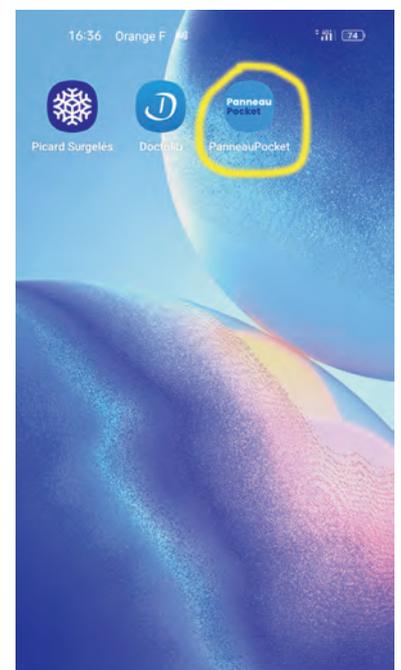
4. Lorsque l'installation est finalisée (après une quinzaine de secondes),



vous n'avez plus qu'à ouvrir l'application en cliquant sur "Ouvrir" si vous vous trouvez toujours dans le portail d'applications.



Si vous en sortez, l'application se trouve sur votre téléphone.



5. Lors de la première utilisation, vous devez trouver notre commune en tapant dans la barre de recherche notre code postal (35140) ou notre commune (Rives-du-Couesnon).



6. En recherchant avec le code postal, vous trouvez d'autres collectivités ou organismes. Choisissez Rives-du-Couesnon en cliquant dessus.



7. Vous êtes alors automatiquement dirigés sur le fil d'actualité de la commune.



8. Pour que la commune de Rives-du-Couesnon soit enregistrée d'office sur l'application, vous n'avez qu'à sélectionner le cœur présent en haut à droite de la page. La commune se trouve alors dans vos favoris.



9. Lorsque vous retournerez sur l'application, la page d'accueil s'ouvrira sur votre liste de favoris.



10. Si vous souhaitez ajouter d'autres collectivités ou organismes, il suffira de relancer la recherche (en bas à droite de la page). En activant la fonction "Localisation" de votre smartphone, vous pouvez également rechercher des organismes proches de votre position (il convient alors d'autoriser l'application à accéder à votre position). Les communes adhérentes à l'application PanneauPocket autour de vous apparaîtront alors. Vous pourrez cliquer sur les cœurs pour les ajouter à votre liste de favoris ou bien simplement les consulter.



Le rythme des publications varie selon l'actualité mais n'excède pas plus de quelques publications sur une semaine.

Il n'y a pas de publicités, l'accès est gratuit et anonyme.

Avis aux utilisateurs de tablettes et ordinateurs, vous avez possibilité d'accéder aux mêmes informations (sans télécharger d'application) en vous rendant sur <https://app.panneaupocket.com/>



INFORMATIONS DIVERSES



À VOS AGENDAS !

SAMEDI 14 JANVIER 2023, À 15H,
dans la salle des fêtes de St-Marc

CÉRÉMONIE DES VŒUX
organisée par la mairie de Rives-du-Couesnon
et à laquelle tous les habitants
de Rives-du-Couesnon sont conviés.

Nous remettons à cette occasion le titre de maire honoraire à Jules Masson,
en présence de Thierry Benoit, Député

Du lundi 9 janvier au lundi 3 avril 2023 : exposition "Bookface" (médiathèque St-Jean)

Mardi 10 janvier 2023 : réunion du club suivie de la galette des rois (Club de la 2^e Jeunesse St-Jean)

Mardi 17 janvier 2023 : réunion publique programme Rescopéri

Samedi 21 janvier 2023 : assemblée générale de l'association St-Martin, à 15h, dans la salle du Moulin à Vendel (association St-Martin de Vendel)

Mercredi 24 janvier 2023 : fablab itinérant - Atelier-découverte de la découpe laser (médiathèque St-Jean)

Vacances scolaires de février ou d'avril 2023 : formation baby-sitting (PAE et RIPAME)

Février 2023 : participation au salon histoire de St-Aubin-du-Cormier (association Histoire et patrimoine St-Marc)

Samedi 4 et dimanche 5 février : exposition artiste-peintre Jacques Bellini, à la salle des Halles à St-Aubin (association Sur les pas de Rachel)

Samedi 14 février 2023 : assemblée générale suivie d'un repas (association Histoire et patrimoine St-Marc)

Du lundi 20 février au lundi 17 avril 2023 : espace sensoriel petite enfance (médiathèque St-Marc)

Samedi 25 février 2023 : atelier "Fabrication d'un distributeur de boule de graisse en osier" (médiathèque St-Marc)

Mercredi 1^{er} mars 2023 : ouverture du pôle de rééducation "À pas de chenille" (association À pas de chenille)

Samedi 4 mars 2023 : atelier "Fabrication d'un poisson en osier" (médiathèque Vendel)

Vendredi 10 mars 2023 : atelier "Fabriquer ses produits ménagers au naturel" (médiathèque St-Georges)

Samedi 11 mars 2023 : inauguration nouvelle classe sur le site de l'école de Vendel

Du lundi 24 avril au lundi 10 juillet 2023 : exposition "Observons les oiseaux" (médiathèque St-Georges)

Mercredi 24 mai 2023 : concours de belote de printemps (Club de la 2^e Jeunesse St-Jean)

Dimanche 22 octobre 2023 : troc-plantes/graines (association Histoire et patrimoine St-Marc)

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies



Jusqu'à maintenant dans notre poubelle jaune on ne pouvait mettre que certains types d'emballages. Les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques comme les canettes, les boîtes de conserve etc, et les emballages en cartons tels que les emballages de gâteaux, de céréales, boîte d'œufs et briques alimentaires.

A partir du 1er janvier 2023

L'ensemble du territoire français passe en « Extension de consignes de tri », cela signifie que vous pourrez, à partir de cette date mettre TOUS vos emballages dans la poubelle jaune ! Les pots de yaourt et de crème, le paquet de café ou de croquettes pour animaux, le tube de dentifrice... Tout ce qui est un emballage pourra aller dans la poubelle jaune !

Pour certains emballages, c'est relativement instinctif, mais pour d'autres on peut avoir un doute. Par exemple les couvercles des bocaux ou les capsules de bouteille peuvent aller au tri. Le film plastique des packs d'eau ou de lait aussi, ainsi que les tablettes de médicaments vides ou les filets de fruits et légumes !

Certaines consignes sont néanmoins à respecter :

Les emballages doivent être vidés, sans pour autant les laver, non imbriqués, c'est-à-dire les différentes matières doivent être bien séparées

EN BREF

Les déchèteries passent à l'heure d'hiver

A partir du 1^{er} novembre, les déchèteries passent à l'horaire d'hiver.

Pour consulter les horaires, rendez-vous sur notre site Internet.

Le chiffre du mois

54 916

En 2021, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté 54 916 tonnes de déchets, en hausse de 15,5 % par rapport à 2020. Chaque habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 626 kg de déchets contre 580 kg au niveau national..



et dans le cas où vous avez un bac de collecte ils doivent être mis en vrac, c'est-à-dire sans sac.

Si vous avez un doute

Il existe une application **Guide du tri** qui vous permet de connaître les règles de collecte où que vous soyez : bacs de collecte ou bornes d'apport volontaire, tri des papiers en borne d'apport volontaire ou dans le bac jaune...

Cette application vous permet également de lever les doutes en matière de tri sélectif.

Ainsi sur le Pays de Fougères, TOUS les emballages dans le **sac/bac jaune**, le verre dans les **bornes d'apport volontaire**, le papier dans les **bornes d'apport volontaire** aussi et les ordures ménagères résiduelles dans le bac gris ou marron en sac bien fermé.

A partir de la mi-décembre, les usagers recevront dans leur boîte aux lettres un courrier du SMICTOM contenant le nouveau Mémo-tri, ainsi qu'un courrier expliquant tous les changements à venir en 2023.

Les dates à retenir !

- 1^{er} Janvier 2023**
Tous les emballages se trient
- 1^{er} Semestre 2023**
Distribution des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire
- 1^{er} Juillet 2023**
Mise en place de la redevance incitative & Changement des fréquences de collecte
- 2nd Semestre 2023**
Phase test de la redevance incitative
- 1^{er} Janvier 2024**
Début effectif de la redevance incitative & Tri des biodéchets rendu obligatoire

Guide du tri

L'application «Guide du tri»

Cette application proposée par CITEO. Elle vous permet de connaître les consignes de tri où que vous soyez en France.

Grâce à ce QR Code vous pouvez la télécharger.



Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon

mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean

Ouverture au public :

Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h

Mercredi et vendredi :

9h - 12h

1^{er}, 2^e et 3^e samedis du mois :

9h - 12h

02 99 39 12 57

St-Georges

Ouverture au public :

Lundi : 9h - 12h

Jeudi : 14h - 17h

02 99 97 61 85

St-Marc

Ouverture au public :

Mardi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h

02 99 39 12 54

Vendel

Ouverture au public :

lundi : 14h - 17h

vendredi : 14h - 17h

02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE (SIRS)

St-Georges

Le directeur M. Gressier

02 99 97 66 58

St-Jean

La directrice Mme Le Roux

02 99 39 10 95

St-Marc

La directrice Mme Guihard-Prével

02 99 39 15 24

Vendel

La directrice Mme Gilson

02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert

La directrice Mme lhuello

02 99 18 79 34

MÉDIATHÈQUES

bibliorives@fougeres-agglo.bzh

St-Georges

Mercredi : 11h - 12h30 / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h30

02 30 96 63 77

St-Jean

Mercredi : 10h45 - 12h15 / 16h30

- 18h

Vendredi : 16h30 - 18h

Samedi : 10h30 - 12h30

02 99 39 61 88

La Pozz à St-Marc

Mardi : 16h30 - 18h

Mercredi : 10h - 12h30 / 16h - 18h

Jeudi : 16h - 18h

Samedi : 10h30 - 12h30

02 99 69 55 40

Vendel

Mardi : 16h30 - 17h30

Samedi : 11h - 12h

AUTRES SERVICES

ALSH L'Île aux pirates - St-Jean

6/8 rue des Écoles

Rémy Plé-Deschamps

Permanences :

Lundi : 8h45 - 11h

Mercredi : 9h - 17h

06 07 24 13 46

stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh

ALSH CROC'Loisirs - St-Georges

13, rue du Romarin

Anne-Laure Gastebois

Permanences :

Lundi : 10h30 - 11h30

Mercredi : 9h - 17h

06 79 59 94 18

stgeorges.alsh@fougeres-agglo.bzh

Architecte conseil

Mikaël Gobin

Prendre RDV au 02 99 94 50 34

cau35@ille-et-vilaine.fr

CDAS

88, rue de la Forêt 35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h

(fermeture à 16h30 le vendredi)

Fermeture au public le mardi matin

02 99 93 65 40

CLIC (Centre local d'information et de coordination)

3, avenue de Normandie

35300 Fougères

Accueil téléphonique ouvert du

lundi au vendredi de 9h30 à 12h et

de 13h30 à 17h (fermeture le lundi

après-midi et le vendredi à 16h30)

Accueil sans rendez-vous du lundi au

vendredi de 9h30 à 12h

Les conseillères reçoivent

exclusivement sur rendez-vous.

02 99 98 60 23

CPAM

3, avenue François Mitterrand

35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi
Numéro d'appel : 3646

EDF

1, rue de la Moussais
35305 Fougères
09 69 32 18 79
www.edf.fr

France services

Pôle de services de proximité

3, rue la Liberté
35140 St-Aubin-du-Cormier
Informations et RDV tous les matins
de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et
jeudi de 13h30 à 17h
1^{er} niveau d'informations : CAF,
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,
La Poste, ministère de la Justice,
Pôle Emploi
02 23 42 42 13

Micro-crèche

5, rue des Écoles - St-Jean
Nolwenn Rondin
06 43 47 74 63
microcreche@fougères-agglo.bzh

Mission locale

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h15 à
12h15 sur RDV
02 30 27 01 60
07 74 58 64 25

PAE (Point Accueil Emploi)

5, rue des Écoles - St-Jean
Pierrette Leduc
Permanences le mardi de 9h à 12h30
et l'après-midi sur RDV
02 99 98 59 43
pae@fougères-agglo.bzh

Pharmaciens

Composer le 3237

PMI

5, rue des Écoles - St-Jean

Permanences le jeudi sur RDV
02 22 93 65 40

POLICE

Appeler le 17

POMPIERS

Appeler le 18 OU le 112
(à partir d'un portable)

RIPAME

5, rue des Écoles - St-Jean
Nolwenn Rondin
Permanences sur RDV
le jeudi de 13h30 à 19h
Permanences téléphoniques
le vendredi de 13h30 à 15h30
06 43 47 74 63
ripame@fougères-agglo.bzh

SAMU 35

Appeler le 15

Service cadastre

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Du lundi au vendredi
02 99 17 25 00
www.cadastre.gouv.fr

Service de gestion comptable (SGC)

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Accueil physique sans rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;
sur rendez-vous les lundi, mardi et
jeudi de 13h30 à 16h
02 99 99 78 40
sgc.fougères@dgfip.finances.gouv.fr

STGS

22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures
Accueil clientèle du lundi au vendredi
de 8h à 18h . 09 69 32 69 33
www.stgs.fr
eau@stgs.fr

SMICTOM

Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumallerie 35133 Javené
02 99 94 34 58
www.smictom-fougères.fr

Javené

Allée Eugène Freyssinet

Horaires d'hiver

(du 1^{er} novembre au 28 février)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi et samedi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;

Horaires d'été

(du 1^{er} mars au
31 octobre)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 18h ;
Samedi : journée continue
de 8h30 à 18h

St-Aubin-du-Cormier

ZI de Chedeville (toute l'année)
Du lundi au mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
le jeudi de 9h à 12h ;
les vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est
obligatoire.
Les usagers doivent l'avoir sur eux
en cas de contrôle à la déchèterie
de St-Aubin-du-Cormier.
Elle est délivrée gratuitement
sur demande à tous les foyers du
territoire du Smictom.

Pour faire une demande de carte :

[https://smictom-fougères.
fr/vos-demarches-en-ligne/
demande-de-carte-decheterie/](https://smictom-fougères.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/)

MAIRIES ANNEXES DE :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ
02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON
02 99 39 12 54

VENDEL
02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale -
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

 mairie@rivesducouesnon.fr

 rivesducouesnon.fr

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)

 <https://www.panneaupocket.com/>